



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 105/2023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de régie publicitaire du magazine municipal « Vif Mag »

Vu la DA n°42/2020/A signée le 03 juin 2020, concluant un contrat de régie publicitaire pour le magazine municipal « Vif Mag » avec la société PUBLI Z COMMUNICATION pour la période 2020-2024,

Vu la liquidation judiciaire à l'encontre de la société PUBLI Z COMMUNICATION prononcée le 23 février 2023,

Considérant les besoins de la Ville de Vif en matière de régie publicitaire pour assurer la parution de son magazine municipal,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec la SARL AF COMMUNICATION, demeurant 10, allée Hispano Suiza, ZA Fortuneau 26200 Montélimar, représentée par son gérant, Monsieur Fabrice AYZAC, la régie publicitaire du magazine municipal « Vif Mag » à compter du mois de septembre 2023 et pour une durée d'un an, soit 4 parutions.

Le présent contrat se renouvellera par reconduction exprès, sauf dénonciation par l'une des parties 4 mois avant la date anniversaire.

Le régisseur percevra une commission de régie de 60 % sur le chiffre d'affaires HT encaissé et reversera 40% à l'éditeur, la Ville de Vif.

Les tarifs sans taxes appliqués aux annonceurs s'établissent ainsi qu'il suit pour 1 numéro :

1/12	1/8	1/4	1/2	1 PAGE
390 €	490 €	650 €	820 €	1100 €

Remise de 10% pour 2 numéros, 15% pour 3 numéros et 20% pour 4 numéros

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le *4 juillet 2023*
Par délégation du Conseil Municipal,
Pour le Maire empêché, Le 1er Adjoint,



Gérard BAKINN

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.